

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 014-7007/19/BM

■ **Approbation d'une charte d'engagement entre la Métropole Aix-Marseille Provence et le WWF France** MET 19/12604/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La pollution plastique ravage la nature et les océans du monde entier au point que plus de 700 espèces marines se trouvent menacées. En Méditerranée, ce sont près de 600 000 tonnes de plastique qui sont déversées chaque année, dont 11 200 tonnes depuis la France, faisant de cette région au patrimoine naturel et culturel considérable l'une des zones les plus polluées au monde par le plastique.

Dans le détail, en France, les activités côtières contribuent pour 79% à cette pollution plastique en Méditerranée, loin devant les fleuves (12%) et les activités maritimes (9%).

Le WWF France mène, au sein du réseau mondial du WWF, une campagne internationale visant à engager toutes les parties prenantes pour un monde sans plastique dans la nature en 2030. Son action s'organise autour de trois piliers : le plaidoyer auprès des décideurs publics, la transformation des modèles d'entreprise et le travail avec les collectivités et les acteurs locaux des territoires.

Il mobilise également le grand public au travers d'actions de sensibilisation et des études qu'il publie.

Par leurs compétences et les leviers dont elles disposent pour engager les acteurs de leurs territoires, les collectivités du littoral ont un rôle majeur à jouer pour mettre un terme à cette pollution.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, comptant sur son territoire 1 million 900 000 habitants et 10 millions de touristes par an, a lancé l'Agenda environnemental, un plan à l'échelle du territoire, qui permet d'agir sur l'ensemble des sujets : la qualité de l'air, la mobilité, la biodiversité, ainsi que la protection de la mer et du littoral.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Concernant la lutte contre la pollution plastique plusieurs actions ont été engagées :

- ✓ Actions de prévention et valorisation des déchets telles que l'évolution des consignes de tri et la mise en œuvre de solutions de réduction des déchets, notamment plastique. Ces actions sont définies dans le schéma métropolitain de gestion des déchets et dans le plan de prévention des déchets en cours de finalisation.
- ✓ Opérations ponctuelles de diagnostic afin d'identifier la source de la pollution plastique, y compris sur les bassins versants et l'ensemble des fleuves côtiers en lien avec la Gestion des Milieux Aquatique et la prévention des Inondations (« GEMAPI »), compétence assurée par la Métropole depuis le 1er janvier 2018 ;
- ✓ Nettoyage quotidien des plages et du plan d'eau en période estivale ;
- ✓ Sensibilisation du grand public et des scolaires au travers de nombreuses campagnes annuelles menées par la Métropole ou ses partenaires grâce à un soutien technique et financier de la MAMP ;
- ✓ Pilotage de documents stratégiques et opérationnels comme le Contrat de Baie ou le Livre Bleu, dans lesquels la lutte contre les macro-déchets est une priorité, notamment dans la perspective des JO 2024 (épreuves de voiles olympiques en rade de Marseille) ;
- ✓ Participation active aux projets européens, mettant en exergue les enjeux transfrontaliers et méditerranéens de lutte contre les déchets plastiques (COASTING).

Dans un contexte de prise de conscience générale de l'ampleur de la pollution plastique et de l'urgence à agir, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre et amplifier son action, initiée dans « l'Agenda Environnemental » conjoint entre MAMP et le Département, en signant cette charte, et en s'engageant aux côtés du WWF France vers un objectif Zéro rejet plastique en Méditerranée en 2025 depuis le territoire Aix-Marseille-Provence.

Pour ce faire, la Métropole et le WWF France s'engagent à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires pour contribuer aux activités listées ci-après :

- La réalisation d'un diagnostic consolidé, mené par le WWF France, avec la participation de la Métropole et de ses parties prenantes, pour déterminer précisément les sources des rejets de plastiques sur le territoire de la Métropole et les leviers pour les combattre ;
- L'élaboration conjointe d'une stratégie et d'un plan d'actions pour atteindre l'objectif de "Zéro rejet plastique sur le territoire Aix-Marseille-Provence en 2025" ;
- La mise en œuvre de ce plan d'actions par la Métropole Aix-Marseille-Provence, suivie par une équipe dédiée au sein du WWF France.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est une collectivité pilote dans le cadre de ce travail conjoint. Aussi, le travail qui sera réalisé par la Métropole et le WWF France a vocation à être partagé et explicité, pour favoriser l'engagement d'autres collectivités vers cet objectif, en France comme à l'étranger, notamment à travers la coalition Plastic Smart Cities portée par le WWF au niveau international.

A cet effet, il convient de soumettre au Conseil de Métropole l'approbation de la charte d'engagement entre la Métropole et la WWF relative à l'engagement « Objectif zéro rejet plastique en Méditerranée en 2025 ».

Dans l'attente de la déclinaison des actions, cette charte n'engendre pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est une collectivité pilote dans la stratégie de lutte contre la pollution plastique ;
- Qu'il convient d'approuver la charte d'engagement entre la MAMP et le WWF France vers un objectif Zéro rejet plastique en Méditerranée en 2025.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la charte d'engagement, ci annexée, à conclure avec le WWF France.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette charte et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN